



Nouvelles des Aires Protégées en Afrique

News from African Protected Areas

N°51
Mars 2012



Communiqué (Gland, Suisse) :

Le WWF déplore le massacre des éléphants dans le nord du Cameroun, et a appelé les gouvernements de la région à traiter la question des raids transfrontaliers de bandes de braconniers lourdement armés.

Source : WWF international

Les estimations du nombre d'éléphants tués dans le parc national de Bouba Ndjida par un « gang » qui a franchi la frontière du Tchad et assure probablement la fourniture du marchés de l'ivoire au Soudan, lui-même alimentant la demande asiatique, dépassent couramment 200. "Le WWF condamne fermement ce massacre brutal de 200 éléphants au Cameroun", a déclaré Jim Leape, Directeur Général du WWF International. "Nous appelons le président Paul Biya à mettre en œuvre une réponse complète pour rassurer la communauté internationale qu'il prend cet acte criminel au sérieux et entend travailler avec le Tchad et le Soudan pour traduire ces criminels en justice."

"C'est l'un des cas les plus horribles d'abattage sauvage qui a vu le jour depuis un long moment, cela met

seulement en évidence le besoin urgent d'actions locale et globale pour protéger ces animaux vulnérables."

Une enquête de 2008 montrait que le parc possède une population estimée à 350 éléphants. Environ 120 carcasses fraîches d'éléphants, avec les défenses enlevées, ont déjà été retrouvées simplement dans le secteur nord du parc...



Photo : Boubandjida Safari lodge, février 2012

Analyse de l'efficacité de la gestion des aires protégées du Congo

La présente lettre NAPA propose un résumé des principaux résultats de l'évaluation de l'efficacité de la gestion du réseau national d'aires protégées du Congo conduite en 2011 afin d'en connaître les forces et les faiblesses et de prioriser les actions à mener pour améliorer la gestion de ce réseau.

Contexte de la conservation au Congo

Le Congo est un pays forestier dont la population est fortement concentrée dans la zone méridionale urbanisée. La forêt et la savane occupent respectivement 65 et 35% du territoire national. La couverture forestière est très discontinue et hétérogène et comprend des forêts de terre ferme (45% du territoire) et des forêts inondées dans la cuvette congolaise (20%). Au total, la forêt s'étend



sur près de 21 millions d'hectares et joue un rôle écologique et socio-économique majeur. Hétérogène du point de vue naturel, elle se caractérise par une richesse biologique et une variété de paysages remarquables. D'après l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (ACFAP), le réseau compte aujourd'hui 18 aires protégées¹ qui couvrent une superficie d'environ 11% du territoire national.

Le Congo s'est donc engagé dans un processus de création d'une agence nationale dédiée à la gestion des aires protégées, avec l'appui de la Commission Européenne depuis 2008. Cette Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées a été mise en place conformément à la note de service n°000663/MDDEF/CAB du 14 mars 2011 prise par le Ministre du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement. Le projet de loi entérinant cette création est en cours d'approbation.

L'arsenal législatif qui encadre la conservation au Congo a été par ailleurs récemment mis à jour (loi n°37-2008 adoptée le 28 novembre 2008) mais il est encore dépourvu de textes d'application (décrets). Dès lors, les anciens arrêtés² découlant de la loi précédente (n°48/83 du 21 avril 1983) continuent de s'appliquer.



¹Trois parcs nationaux (Odzala-kokoua, Nouabalé-Ndoki, et Conkouati-Douli ; six réserves de faune (Léfini, Lékoli-Pandaka, Mont-fouari, Nyanga-nord, Tsoulou, Loudima) ; une réserve communautaire (Lac-télé) ; une réserve de la biosphère (Dimonika) ; quatre sanctuaires de faune (Lessio-louna, Lossi, Tchoupounga et HELP Congo) et trois domaines de chasse (Mont Mavoumbou, Mboko et Nyanga-sud).

²arrêté n° 3863 du 18 mai 1984 déterminant les animaux intégralement et partiellement protégés, et l'arrêté n° 32/82 du 18 novembre 1991 portant protection absolue de l'éléphant.

Méthode d'évaluation de l'efficacité de la gestion

L'évaluation des parcs et réserves du Congo s'est déroulée au cours d'un atelier de trois jours, qui s'est tenu à Brazzaville du 14 au 16 juillet 2011. La méthodologie employée est celle développée par le WWF : méthode d'évaluation rapide et d'établissement des priorités de gestion des aires protégées (RAPPAM), combinée à l'instrument de suivi des aires protégées : Management Effectiveness Tracking Tool (METT). Les 10 AP listées dans le tableau ci-après étaient concernées par cette auto-évaluation.

Tableau n°1 : superficie des aires protégées évaluées

	Aires protégées	Superficie (ha)
1	Parc national d'Odzala Kokoua	1 354 600
2	Réserve de faune de la Léfini	630 000
3	Réserve naturelle de Tchimpounga	55 000
4	Parc national de Conkouati Douli	504 950
5	Réserve communautaire du lac Télé	438 960
6	Parc national de Nouabalé Ndoki	426 800
7	Réserve naturelle de gorilles de Lesio Louna	173 000
8	Réserve de la biosphère de Dimonika	136 000
9	Sanctuaire de gorilles de Lossi	35 000
10	Réserve forestière de la Patte d'Oie	94

Les pressions qui s'exercent sur les AP

Au Congo, le braconnage apparaît de loin comme la **pression** la plus préoccupante. Il est présent dans toutes les AP et dans des proportions parfois importantes. Viennent ensuite, la conversion de l'utilisation des terres, les feux de brousse et l'exploitation des ressources végétales. D'après les gestionnaires concernés, les aires protégées les plus soumises aux pressions extérieures sont Conkouati, Dimonika et Léfini. Dans ces 3 cas, la pression la plus grave est le braconnage (c'est également le cas, dans une moindre mesure pour Nouabalé Ndoki et Odzala Kokoua). A cela s'ajoute une pression de



conversion des terres par les riverains à des fins de production agricole, ainsi qu'une exploitation du bois d'œuvre et du charbon, pour alimenter les gros centres urbains proches (Pointe Noire ou Brazzaville suivant les cas).

L'importance biologique et socio-économique des AP

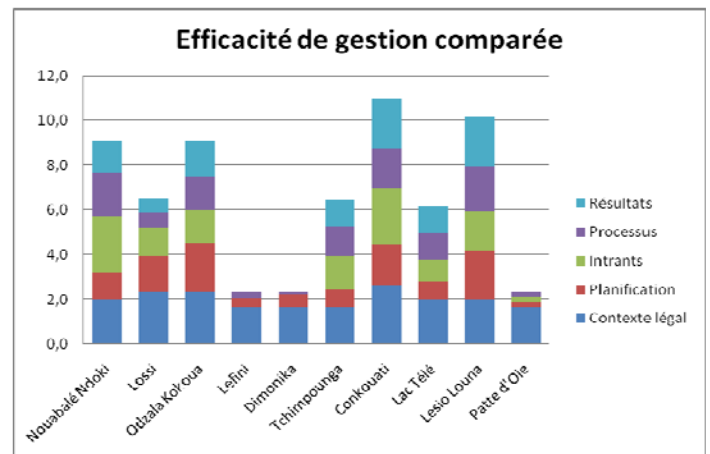
Il est important de rappeler ici que les résultats présentés sont issus d'une auto-évaluation des 10 AP étudiées. Ces résultats sont qualitatifs et représentent donc l'image que leurs propres gestionnaires en ont. A la lumière de cette analyse, il apparaît que deux AP (Conkouati et Nouabale Ndoki) ont une valeur en biodiversité plus élevée que les autres. Elles se différencient des autres par leur taux d'espèces endémiques et la présence d'habitats dont le rôle écologique est crucial pour certaines de ces espèces (le Lamantin à Konkouati par exemple). Les AP étudiées jouent pour la grande majorité un rôle de support de subsistance pour les populations riveraines et leur assurent en parallèle la jouissance de services éco-systémiques. Par ailleurs, elles renferment toutes des animaux ou des plantes d'importance sociale, culturelle ou économique.

Les résultats de l'analyse globale de l'efficacité de la gestion des AP

L'analyse comparative de l'efficacité de gestion de ces AP fait ressortir trois groupes de niveaux de gestion différents :

- Le premier groupe qui rassemble Nouabale Ndoki, Odzala Kokoua, Konkouati et Lesio Louna, témoigne d'une gestion effective dans la mesure où certains résultats sont mesurables.
- Le deuxième groupe concerne Lossi, Tchimpounga et le Lac Télé. La planification et les intrants y sont globalement plus faibles, ce qui influe directement sur le processus et les résultats atteints.
- Le troisième groupe est composé de la Lefini, Dimonika et la Patte d'Oie. Il se

caractérise par l'absence de gestion substantielle autre que l'établissement de leur statut légal.



Les AP des deux premiers groupes témoignent de la mise en place d'une gestion significative dans les cinq rubriques de gestion considérées. Ces sept AP bénéficient (ou ont récemment bénéficié) de l'appui de partenaires extérieurs qui suppléent au manque de moyens de l'Etat tant au niveau ressources humaines et financières que de la coordination technique.

Les résultats de l'analyse détaillée de l'efficacité de la gestion des AP

Contexte légal des AP du Congo

Toutes les AP évaluées sont légalement reconnues par des actes de créations. La plupart d'entre eux ont été mis à jour dans les années 90 ou 2000, ou sont en cours de modification (ex. de Tchimpounga). Tous les actes de création, à l'exception de celui de la Patte d'Oie (qui date de 2009), édictent des **règles de gestion** liées au statut de l'AP. Trois AP (Lossi, Odzala Kokoua et Konkouati) ont également des projets de règlements intérieurs mais aucun d'entre eux n'est validé à ce jour. Enfin, à Konkouati, il existe une **charte de cogestion** des ressources naturelles établie entre le parc et les communautés riveraines en 1999. Elle détermine les règles de gestion des ressources dans les zones périphériques du parc. La matérialisation des limites ne touche que quelques AP et l'absence d'entretien ne garantit pas sa persistance. Dans la plupart des cas, les limites sont simplement constituées de repères naturels, dont la visibilité, parfois faible sur le terrain, engendre des contestations foncières de la part des communautés

ou des acteurs privés voisins. On note enfin que Conkouati, Lossi et Odzala disposent d'un arsenal réglementaire plus poussé pour encadrer leur gestion.



Planification des AP du Congo

Cinq AP ont un **document de gestion** qui édicte des objectifs de gestion.

Cependant, quel que soit le document de gestion considéré, même si les valeurs (naturelles, paysagères, culturelles, etc.) de l'AP et les pressions qu'elles encourent sont mentionnées, les **objectifs de gestion** exprimés ne découlent pas d'une véritable analyse détaillée des pressions sur chacune des valeurs. Le travail de priorisation des actions que cela implique devient alors difficile.

Pour six AP sur dix, un **zonage** interne est prévu et décrit dans leur acte de création. Mais seules deux d'entre elles (Conkouati et Lesio Louna) possèdent un descriptif détaillé du fonctionnement de leur zonage dans leur document de gestion et l'appliquent effectivement sur le terrain malgré quelques difficultés.

Dans l'ensemble, **la planification des AP reste insuffisante** : objectifs de gestion souvent flous, peu de plan de gestion validés, plans de travail souvent non mis en œuvre, suivi des impacts de la gestion quasiment inexistant. Lorsqu'ils existent, les documents de projets des partenaires œuvrant dans les AP suppléent à ces lacunes mais ils ne permettent pas d'avoir une vision à long terme, partagée par toutes parties prenantes riveraines. Or c'est justement la détermination concertée de ces valeurs communes qui peuvent renforcer la pérennité de l'AP.

Intrants

La majorité des AP disposent de **ressources humaines** à l'exception de deux AP, qui elles, sont encore dépourvues d'agent de terrain. Là où il existe des ressources humaines, l'effectif est encore insuffisant. Le personnel de l'AP est généralement pris en charge par des partenaires techniques appuyant chacune des AP concernées, mettant en danger la pérennité du système.

Des **activités de recherche** se déroulent actuellement dans trois AP sur dix seulement. Elles concernent principalement les grands singes (en

liberté à Nouabale Ndoki et Conkouati ou des études comportementales sur les chimpanzés en captivité à Tchimpounga). Des travaux sont également menés sur les cétacés et les tortues à Conkouati. Certaines de ces thématiques de recherche pourront être utiles à des fins de gestion : les travaux d'habituation des gorilles à Nouabale Ndoki et les travaux sur les cétacés, tortues et grands singes à Conkouati, initiés par WCS...

Quelque soit le cas, l'Etat subvient à la prise en charge de ses fonctionnaires mais l'attribution de **budgets annuel de fonctionnement** est beaucoup plus aléatoire. Trois AP sur sept ont reçu une allocation budgétaire en 2011 même si elle reste minime par rapport à la contribution des partenaires. A noter qu'une seule AP (Nouabale Ndoki) est dotée de financements durables provenant d'un fonds fiduciaire qui subvient à hauteur de presque 50% du budget de fonctionnement annuel. Une estimation grossière des financements reçus (toutes origines confondues) rapportés à l'hectare, montre que le budget de fonctionnement de Lesio Louna se rapproche du standard de référence pour les AP de savane qui est d'environ 1000 CFA/ha.



Des **inventaires** récents sur la faune ont été conduits dans sept AP, dont trois les ont ciblés sur quelques espèces spécifiques en fonction de leur besoin de gestion : les grands singes et les éléphants. Dans ces cas-là, les inventaires ont permis d'établir des cartes de distribution de ces populations animales. Les données récoltées sur les autres espèces sont moins précises mais permettent toutefois de prouver leur présence dans l'AP. Les données sur l'habitat sont moins fréquentes puisque seules cinq AP en bénéficient.

Il existe des données récentes sur les habitudes socio-économiques des populations riveraines dans presque toutes les AP.

Processus de gestion

Des activités de **gestion des ressources naturelles** sont décrites dans les plans de gestion (lorsqu'ils existent), mais elles ne constituent pas les activités prioritairement mises en œuvre sur le terrain à l'heure actuelle. La moitié des AP étudiées assurent un suivi écologique global effectué au moment des patrouilles de surveillance. Quelques activités ponctuelles liées à la gestion des feux (construction de pare feux) sont menées à Tchimpounga et à Lesio Louna.

L'effectif d'agent chargé de **l'application de la loi** comparé à la surface des AP est partout insuffisant, à l'exception de Tchimpounga et Patte d'Oie. Le cas est extrême pour la Lefini et Dimonika, qui ne disposent d'aucun agent de terrain pour assurer ces activités de contrôle. Compte tenu des ressources humaines disponibles, le contrôle est en général ciblé dans les parties de l'AP où les pressions anthropiques sont censées être les plus fortes (présence de villages riverains). Le déploiement des agents de surveillance est parfois entravé par l'existence de bandes armées dans certaines AP situées dans des zones politiques instables (Lac Télé, Odzala Kokoua). Les agents chargés de la surveillance sur le terrain ne sont pas tous assermentés pour exercer légitimement l'application de la loi, et à cela s'ajoute le très faible niveau de suivi des cas de délits par les instances juridiques locales, en particuliers pour Lesio Louna, Odzala Kokoua et Conkouati.

Les **allocations budgétaires** dédiées à la surveillance sont souvent insuffisantes pour prendre en charge davantage de personnel et assurer ainsi une couverture totale de la surface de l'AP. Il est intéressant de souligner que deux AP (Conkouati et Lesio Louna) génèrent suffisamment de bénéfices touristiques pour réinvestir une partie de ces fonds dans le fonctionnement quotidien, par le paiement de quelques agents, l'entretien d'infrastructure, etc.

Dans la majorité des cas, la **gestion du personnel** de l'AP est prise en charge par le partenaire. Presque la moitié des AP qui disposent d'une réelle équipe de gestion considèrent que leurs éco-gardes ont des profils de départ inadaptés ou que leur formations lors de leur prise de fonction a été insuffisantes. Cependant l'offre de formation continue est disparate car, faute de prise en charge par l'Etat, elle dépend entièrement de la disponibilité des partenaires technique œuvrant dans les AP.

A l'heure actuelle sept AP sur dix proposent des activités **d'éducation environnementale** auprès des populations riveraines. Trois d'entre elles interviennent également dans les écoles des villages environnants. En dehors de cela, les **interactions avec les riverains** publics et privés restent anecdotiques dans la majorité des cas. **L'implication des communautés** dans les décisions de gestion de l'AP reste globalement faible et ne touche que la moitié des sites. Elle se limite à les informer ou à consulter leur opinion de façon ponctuelle.



Toutes les AP étudiées disposent **d'infrastructures de base**. Même si six AP sur dix possèdent leurs propres structures d'hébergement touristiques, les activités touristiques ne sont réellement développées que dans 3 d'entre elles. Cette activité est la plus développée à Lesio Louna où les réservations régulières se font directement depuis le bureau de l'AP basé à Brazzaville.

Résultats de gestion

Toutes les AP sont en partie délimitées par des voies d'accès (marines, fluviales ou routières) mais seulement 3 d'entre elles disposent d'un système de surveillance suffisant pour en **contrôler l'accès et limiter les intrusions illégales** du moins dans certaines zones de l'AP. Toutes les autres AP sont sujettes à des intrusions illégales régulières, parfois aggravées par la présence de conflits politique dans la zone (Odzala Kokoua).

Deux AP offrent la possibilité aux communautés riveraines de bénéficier de **retombées directes provenant de la valorisation des ressources de l'AP**. Ainsi à Nouabale Ndoki et à Conkouati, une partie des revenus touristiques est reversée à deux villages riverains. La majorité des AP emploie des ressortissants des communautés riveraines. Enfin, des activités dédiées à améliorer le bien-être des populations en périphérie sont développées dans trois AP.

La biodiversité originelle de toutes les AP a été dégradée au fil du temps par les multiples pressions qui s'y sont exercées. La disparition de certaines espèces depuis leur création a été soulignée dans plusieurs d'entre elles. Cependant des données

suffisantes pour estimer la distribution de certaines espèces phares (grands singes et des éléphants, et également tortues pour Conkouati) existent pour six AP sur dix. Les données (issues du monitoring) disponibles sur les autres espèces ne permettent que de confirmer leur présence mais ne donnent pas d'information sur la santé de leur population respectives (ex. du Lamantin et du Cobe Defassa pour Conkouati).

L'analyse de ces données, dans les AP où elles existent, compilées à celle des pressions existantes, semble montrer que Conkouati et Lesio renferment des populations d'espèces phares relativement stables. Par contre, dans les quatre autres AP où il existe encore des grands singes et l'Eléphant, la pression du braconnage est tellement forte qu'elle influe fortement sur leur distribution et leur effectif. Ces quatre AP sont toutes situées au Nord du Congo, dans des zones d'instabilité politique. Ces contraintes, aggravées par le très faible taux d'application de la loi à Lossi, laisse supposer que la biodiversité y est très dégradée. La situation est plus grave encore au Lac Télé car les zones de refuge des gorilles et des éléphants se trouvent aujourd'hui en dehors de l'AP et pourront difficilement être contrôlées à l'avenir.

En l'absence de données, aucune estimation sur l'état de dégradation de la biodiversité n'est possible à la Lefini, à Dimonika et à Tchimpounga. Compte tenu de l'emplacement et des pressions considérables qui s'exercent sur la Patte d'Oie, il est probable que la forêt n'a plus grand rapport avec sa structure originelle.

Des recommandations pour améliorer l'efficacité de la gestion du réseau des AP du Congo

Suite à l'analyse détaillée de l'ensemble des secteurs de gestion des AP, les participants de l'atelier d'évaluation des AP du Congo ont émis les **recommandations** suivantes:

- Augmenter l'allocation budgétaire étatique allouée au recrutement de personnel dans les AP et assurer une affectation continue de crédits de fonctionnement pour les AP
- Assurer un suivi régulier du déroulement des protocoles d'accords établis entre les partenaires techniques et les aires protégées concernées
- Promouvoir la création d'une plate-forme de concertation interministérielle pour l'élaboration

et la mise en œuvre de la politique nationale de l'écotourisme

- Promouvoir le désenclavement des aires protégées du Nord par l'amélioration du réseau routier
 - Appuyer l'élaboration ou la mise à jour de plans de gestion fonctionnels pour les aires protégées qui en sont dépourvues et appuyer leur processus de validation et leur mise en œuvre
 - Assurer un suivi et une évaluation régulière de l'efficacité de la gestion des aires protégées du réseau
 - Promouvoir la création d'un fonds fiduciaire national pour assurer le financement de la gestion des AP du Congo
 - Proposer aux gestionnaires de terrain des formations ciblées et pertinentes en fonction des leurs besoins (notamment sur les textes juridiques encadrant l'application de la loi dans les AP)
 - Assurer l'assermentation de tous les écogardes en exercice
 - Animer un réseau de partage d'informations entre gestionnaires de terrain (en s'appuyant notamment sur le site web existant)
 - Renforcer la collaboration et la transparence technique et financière entre gestionnaires et partenaires techniques sur le terrain, par un rapportage ou des réunions régulières impliquant les gestionnaires des sites
 - Renforcer la collaboration des communautés et des autres acteurs locaux avec les gestionnaires en les impliquant à différents niveaux de prise de décision (information, dialogue, consultation, concertation) et tenant compte du facteur « genre ».

En savoir plus : www.papaco.org



Un outil d'évaluation adapté au contexte de la gestion des AP en Afrique de l'Ouest et du Centre : le RAPPAM « modifié »

Le RAPPAM (Rapid Assessment and Prioritization of Protected Areas Management) est un outil développé par le WWF dont l'objectif est d'évaluer l'efficacité de gestion global d'un réseau (national ou régional) d'aires protégées afin d'en souligner les forces et les faiblesses et de permettre ainsi aux décideurs de prendre des décisions adaptées pour améliorer le fonctionnement de leur système d'aires protégées.

Cet outil facile d'utilisation et fournissant une analyse rapide a été largement diffusé dans le monde (utilisé dans près de 40 pays en Europe, Asie, Amérique Latine, Afrique et dans les Caraïbes (Leverington et al. 2010)). Il est basé sur une approche d'auto-évaluation par les gestionnaires des aires protégées eux-mêmes. La réussite de cet exercice et la pertinence des analyses qui en découlent dépendent donc essentiellement de la qualité des données fournies par les gestionnaires. Malheureusement, dans la région d'Afrique de l'Ouest et du Centre, en l'absence de source de données récentes et pertinentes, les jugements émis par les gestionnaires sur le degré d'efficacité de gestion de leur AP sont souvent biaisés. Le degré d'erreur pouvant être parfois très important, les résultats de l'analyse RAPPAM qui en découlent, deviennent alors peu utilisables par les décideurs car ils ont peu de connexion avec la réalité de terrain.

Pour pallier à ces lacunes, les dernières évaluations de réseaux d'AP effectuées dans la région par le PAPACO, ont reposé sur un outil RAPPAM « modifié » qui a été testé successivement sur cinq réseaux d'AP (quatre réseaux nationaux : Niger, RDC, Burundi et Congo, et un réseau régional : aires forestières d'Afrique Centrale). La différence essentielle avec le RAPPAM classique porte sur deux aspects de la méthodologie de récolte des données : par la reformulation des questions du RAPPAM de façon à ce qu'elles appellent des réponses les plus objectives possibles de la part des gestionnaires et par la vérification systématique des données de bases fournies par les gestionnaires (bibliographie à l'appui).

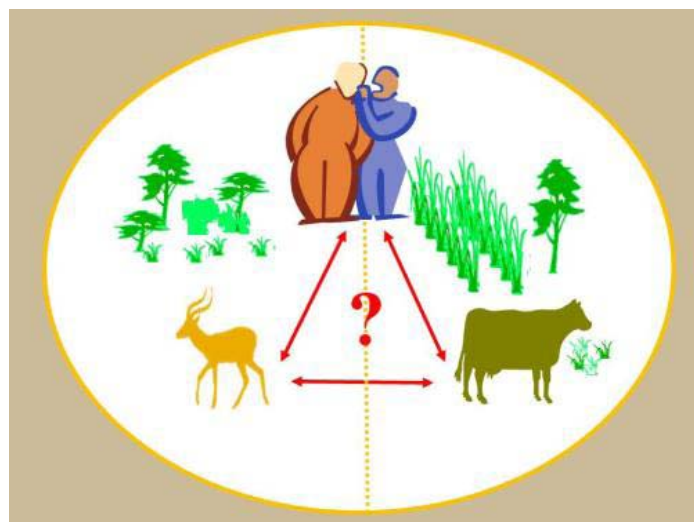
L'analyse des données qui en découlent, est basée sur la comparaison de critères plus objectifs (si possible basés sur des données chiffrées ou sur le critère de « présence/absence »). Elle porte sur 27 critères répartis en 5 rubriques (issues du cadre de la CMAP) : « résultat » (5 critères), « processus » (11 critères), « intrants » (4 critères), « planification » (5 critères) et « contexte légal » (3 critères). A chaque critère est attribuée une note qualitative de 0 à 3 qui reflète le taux d'adéquation du critère mesuré avec un seuil optimal de 100% qui correspondrait à la situation idéale.

L'échelle de 0 à 100% attribuée par l'évaluateur étant qualitative, elle contient donc forcément une part de subjectivité dépendant du seuil de 100% auquel se réfère la personne qui attribue la note. Par contre, le seuil de 100% choisi, étant le même pour toutes les AP pour un évaluateur donné, l'écart relatif des notes des différentes AP n'est pas biaisé. C'est sur cette comparaison inter-AP que porte l'analyse de l'efficacité de gestion de l'échantillon d'AP étudié.

Même en améliorant l'approche méthodologique par cet angle plus objectif, certains critères conservent une certaine part de subjectivité. Loin d'être parfaite, cette méthode apporte cependant une meilleure vision de ce qui se passe sur le terrain. En outre, la présentation des données sous forme de fiches individuelles par AP puis sous forme d'analyse synthétique comparée entre toutes les AP étudiées renforce la lisibilité des résultats pour les décideurs mais aussi pour tout autre utilisateur de terrain.

Présentation de la plateforme de recherche : « produire et conserver en partenariat » (RP-PCP)

Recherche appliquée, formation universitaire de 3^{ème} cycle, et expertise sur les interactions homme-nature à la périphérie des aires protégées : un appui à la coexistence entre agriculture et conservation en Afrique Australe.



La plateforme de recherche « Produire et Conserver en Partenariat » (RP-PCP) s'est constituée en 2007, associant officiellement l'Université du Zimbabwe, la National University of Science and Technology (NUST) et deux institutions françaises, le Cirad et le CNRS avec un soutien constant de l'Ambassade de France au Zimbabwe.

A la fin de l'année 2011, l'ensemble des personnels impliqués dans les activités de la RP-PCP représentait un groupe pluridisciplinaire de plus de 50 chercheurs seniors, personnels académiques et étudiants de 3^{ème} cycle universitaire appartenant à des champs thématiques diversifiés tels que les sciences sociales, l'agronomie, l'écologie, la géographie et les sciences vétérinaires.

La RP-PCP a été reconnue comme un des 25 « Dispositifs de Recherche en Partenariat » du Cirad.

Nos objectifs

L'objectif de la RP-PCP est de contribuer au développement durable, la conservation de la biodiversité et l'amélioration des conditions de vie des communautés rurales en Afrique Australe par le renforcement des capacités nationales de recherche, des approches pluridisciplinaires et des partenariats institutionnels en se concentrant sur des activités liées aux aires protégées et à leur périphérie.

La RP-PCP cherche à promouvoir une recherche appliquée sur les interfaces « sauvages-domestiques » afin de contribuer à une meilleure coexistence entre l'Homme et la Nature, en conciliant les activités de développement et de conservation. Notre cadre structurel de recherche cherche à comprendre les liens entre hétérogénéité et durabilité des systèmes socio-écologiques dans les contextes des interfaces sauvages-domestiques.

Notre groupe pluridisciplinaire est organisé en quatre larges champs thématiques : Santé Animale et Environnement, Ecologie, Conservation & Agriculture, et Institutions et Gouvernance des Ressources Naturelles.

La plateforme se structure autour de 3 zones d'activités prioritaires situées dans des zones transfrontalières de conservation (TFCAs): le parc national du Gonarezhou dans le GLTFCA, le PN de Hwange dans le KAZA-TFCA et la vallée moyenne du Zambèze dans le Lower Zambezi-Mana Pools TFCA (voir la carte).



Un point d'eau crucial pour le bétail et la faune sauvage : d'un côté la zone communale et de l'autre (partie visible sur la photo) le parc national.

Principaux résultats

Depuis sa mise en place, et en tant que plateforme de recherche, la RP-PCP s'est attelée à promouvoir des activités de recherche appliquée par la formation d'étudiants en 3^{ème} cycle, la plupart Zimbabwéens. Ainsi, 28 étudiants de 3^{ème} cycle ont été ou sont actuellement formés par la RP-PCP depuis 2007, dont 20 étudiants Zimbabwéens (>10 de ces étudiants ont déjà déposés leurs thèses depuis 2007). Ensemble, ils ont publié 26 articles de recherche, ont contribué ou écrit 3 chapitres d'ouvrages et ont participé à de nombreuses (plus de 50) communications dans des congrès internationaux et des ateliers régionaux. Des rapports techniques et d'expertise ont aussi été réalisés.

Exemples de projets étudiants

Mugabe, L. 2009. *[Comprendre le Great Limpopo Trans-frontier Conservation Area au Zimbabwe: une tentative d'usage de l'outil de la planification par scénario pour comprendre les options de conditions de vie dans le district de Beitbridge]*. MSc thesis, Faculty of Social Studies, Centre for Applied Social sciences, University of Zimbabwe.

Baudron, F. 2011. *[Evaluation intégrée de la technologie de CA (Conservation Agriculture) en utilisant le MGL pour améliorer la productivité et la durabilité des systèmes coton-céréales dans la moyenne vallée du Zambèze]*. PhD, University of Wageningen.

Ncube, H. submitted. *[Limitation du recrutement chez les herbivores de taille intermédiaire : dynamiques de population du zèbre des plaines Equus quagga chapmaniin dans le parc national de Hwange]*. MPhil thesis, Faculty of Sciences, National University of Science and Technology.

Guerbois, C., on-going. *[Gestion intégrée et durable de la faune africaine par les zones protégées. Développement d'outils de modélisation pour explorer des scénarios et pour la prise de décisions]*. PhD, University of Lyon 1.

Zengeya, F., on-going. *[Comprendre la distribution du bétail à l'interface faune-bétail en utilisant la technologie GPS et les données de détection]*

par satellite]. PhD, Department of Geography and Environmental Science, Uni. Of Zimbabwe.

Biko, G., on-going. [Une étude sur la brucellose et la tuberculose bovine chez l'homme dans un site à forte interface entre animaux sauvages/animaux domestiques/hommes au Zimbabwe]. MPhil, Faculty of Veterinary Science, Uni. Of Zimbabwe.

Financements

L'ambassade de France au Zimbabwe a appuyé la RP-PCP depuis sa mise en place et permet le cœur de son fonctionnement. Des cofinancements par des études ou des expertises sont aussi menées par les membres de la plateforme au bénéfice de divers projets coordonnés par une des institutions partenaires : EU-PARSEL coordonné par le Cirad, EU-LIFIN coordonné par l'ONG Action Contre la Faim, ANR-FEAR coordonnée par le CNRS, WATERNET à travers l'UZ, FAO-DNPWMA/Conflits homme-faune et le GLTFCA/Mobilité Buffle-bétail par le Cirad, MAEE-GRIPAVI et MAEE-CORUS Fièvre aphteuse coordonnés par le Cirad.

Contacts

Prof. E. Mwenje, Président du Comité de Pilotage Scientifique: emwenje@nust.ac.zw; Tel. +263 712881755

Dr M. de Garine Wichatitsky, Coordinateur : degarine@cirad.fr; Tel: +263 4332485/7; Mob +263 773208023

Liens utiles

http://afrique-orientale-australe.cirad.fr/recherche_en_partenariat/dispositifsde_recherche_en_partenariat/produire_et_conserver_en_partenariat (soon on-line: www.rp-pcp.com)

<http://www.cirad.fr/>

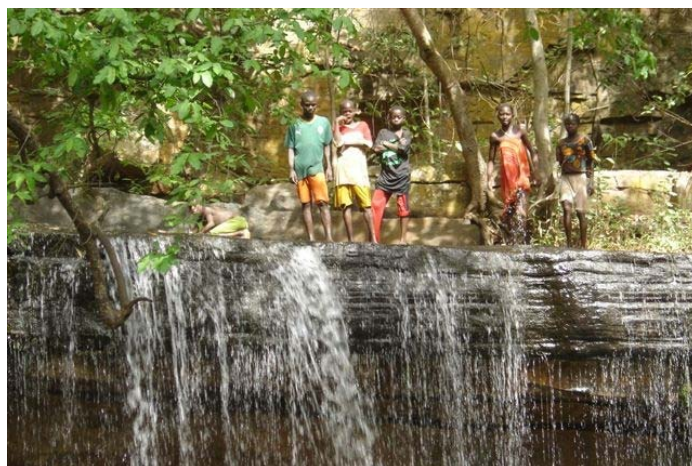
<http://www.uz.ac.zw/>

<http://www.cnrs.fr/>

<http://www.nust.ac.zw/>

<http://www.ambafrance-zw.org/>

fait d'élargir la part des fonds versés aux Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune (AVIGREF) à l'ensemble des recettes de la réserve. Cette part était anciennement calculée sur la base des recettes issues de la pêche et de la chasse sportive uniquement. L'augmentation des tarifs de visite a été la solution proposée afin que les fonds propres de l'administration de la réserve ne connaissent pas de baisse. Cette solution n'a pas fait l'unanimité au niveau des instances décisionnelles de la réserve, quand bien même de nouveaux investissements peuvent la justifier (notamment la rénovation du réseau des pistes, l'ouverture d'un nouveau site d'hébergement) ainsi qu'un niveau très satisfaisant d'observation de la faune. Prônant l'argument de la cherté de la destination, des voix se sont élevées contre cette solution, notamment les acteurs touristiques qui dépendent directement ou indirectement de la réserve.



Face à cette situation, plusieurs interrogations émergent :

- ❖ L'écotourisme peut-il vraiment se développer si certaines conditions minimales ne sont pas assurées au niveau des aires protégées et de leur périphérie (surveillance, aménagement, etc.) ?
- ❖ Comparativement aux autres coûts induits (transport, hébergement, frais administratifs, etc.), l'augmentation des tarifs de visite d'une destination est elle décisive sur son niveau de cherté pour les touristes ?
- ❖ Pourquoi une augmentation de tarif de visite de plus de 300 % n'a pas suscité une telle réaction au niveau d'un site riverain géré par les communautés locales ?

Le succès de l'écotourisme dépend d'investissements préalables (destinés à

Gestion durable des aires protégées du Bénin : entre bénéfices commerciaux et soutien à la conservation de la nature

Cosmé Kpadonou – Promotion touristique du PN de la Pendjari

Un sujet polémique anime actuellement les discussions au niveau des instances de gestion du Parc National de la Pendjari. Il s'agit de la décision d'augmenter les tarifs de visite du parc. Rappelons que suite à de longues négociations, le choix a été

l'aménagement, la surveillance, le suivi écologique, le marketing, etc.) qui ne sont souvent pas garantis, d'où le faible niveau de développement de cette activité. Ce ne sont pas les frais de visite du site qui jouent le plus sur le prix d'une destination mais bien les services connexes (transport, hébergement, etc.). Quand bien même l'écotourisme répond aux règles du commerce, il ne reste durable que si les organismes privés qui le pratiquent sont eux-mêmes soucieux des enjeux de la conservation, et que si les instances décisionnelles du parc encouragent les initiatives visant l'amélioration de son autofinancement.

Les leçons à tirer de ces réflexions sont que la sauvegarde des aires protégées reste à être appropriée par leurs usagers et notamment ceux qui semblent en être les plus avertis et/ou les plus dépendants du site. Pour y arriver, il est important de soutenir l'idée d'un appui entrepreneurial à la gestion des aires protégées, et ce, d'autant plus, quand les financements attendus de l'Etat ne sont plus assurés. De nos jours, l'obtention de financement se focalise sur l'appui fourni par les bailleurs et sa mise en œuvre dépend des attentes de ces derniers. Pourtant, la notion de financement est plus globale et appelle d'autres considérations plus importantes comme la maîtrise des coûts de gestion et l'augmentation des recettes propres. En fonction de la catégorie de gestion de l'aire protégée, l'écotourisme doit pouvoir constituer un outil de mobilisation de ces recettes propres, afin de disposer d'un budget minimum pour sa gestion au cas où les autres promesses de financements tarderaient à se concrétiser. Dans cette perspective, le développement d'un tourisme national qui assume les réels coûts de visite des sites est un défi majeur, gage de sécurité du financement des aires protégées...

Plus d'info sur www.papaco.org



Université Senghor
DÉPARTEMENT ENVIRONNEMENT

**En cours :
formation (DU) du
Papaco en
gestion des aires
protégées**

La troisième édition du Diplôme d'Université sur le Renforcement des Compétences en

Gestion des aires Protégées (DU RC-GAP), organisée par le Papaco en collaboration avec l'Université Senghor, a débuté le 6 février 2012 à Ouagadougou (Burkina Faso). Elle prendra fin le 30 mars 2012.

La formation en cours regroupe de jeunes acteurs (gestionnaires d'aires protégées, cadres d'ONG environnementales, etc.) venus **d'Italie, du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Burkina Faso, du Sénégal, de la Mauritanie, de la Guinée, et du Togo**. Huit modules permettent de couvrir le schamps principaux de la gestion des aires protégées, avec une sortie sur le terrain d'une semaine réalisée dans un parc du Burkina Faso

Plus d'informations disponibles sur le site papaco (www.papaco.org) à la page « nos formations continues ». Prochaine édition du DU en **octobre 2012**

NAPA – CONTACTS

geoffroy.mauvais@iucn.org
leo.niskanen@iucn.org
souleymane.konate@iucn.org
beatrice.chataigner@iucn.org
bora.masumbuko@iucn.org
youssof.diedhiou@iucn.org
bertrand.chardonnet@iucn.org
lacina.kone@iucn.org
thomas.bacha@iucn.org
arsene.sanon@iucn.org

Coordination Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation – PACO/ESARO
Coordination Programme Régional Aires de Conservation et Diversité des Espèces – ESARO
Coordination Programme Régional Aires Protégées - PACO
Chargée de programme Evaluation des Aires Protégées - Formations
Chargée de programme Climat - Communication
Chargé de programme Patrimoine Mondial
Chargé de programme Aires Protégées Forestières – Conservation en Afrique Centrale
Chargé de programme Territoires de Conservation – Appui aux ONG
Chargé du Programme Petites Initiatives (PPI) – Appui aux ONG
Chargé du Programme petites Initiatives (PPI) – Appui aux ONG

UICN - Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation (PAPACO)

www.papaco.org

Les opinions exprimées dans cette lettre ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN